Plan de zonage | PLU de Brochon (21)

Modification simplifiée n°3 approuvée le 08/07/2021

Légende

Zonage

- zone A
- zone AU
- zone U
- zone N

Prescriptions

- OAP
- Terrain cultivé ou non à protéger en zone urbaine
- Elément de paysage à protéger
- Emplacements réservés
- Espaces boisés classés

Typologie des zones

1AUe : zone à caractère naturel destinée à être ouverte à l'urbanisation à court ou moyen terme à vocation d'accueil d'activités économiques.

1AUev : zone à caractère naturel destinée à être ouverte à l'urbanisation à court terme à vocation économique liée à l'activité viticole.

1AUil : zone à caractère naturel destinée à être ouverte à l'urbanisation à court terme à vocation d'habitat avec prescriptions relatives au risque d'inondation.

1AUl : zone à caractère naturel destinée à être ouverte à l'urbanisation à court terme à vocation d'équipement public.

2AUi : zone à caractère naturel destinée à être ouverte à l'urbanisation à long terme à vocation d'habitat avec prescriptions relatives au risque d'inondation.

A : zone à caractère agricole.

Ap: Secteur de la zone A d'intérêt paysager.

N : zone à caractère naturel et forestier.

0 500 1000 m

n°	Liste des emplacements réservés
1	Emplacement réservé n°1 : réalisation de stationnement à proximité du lycée (bénéficiaire : commune)
2	Emplacement réservé n°2 : extension du cimetière (bénéficiaire : commune)
3	Emplacement réservé n°3 : extension du cimetière (bénéficiaire : commune)
4	Emplacement réservé n°4 : aménagement de la fontaine du Neysous (bénéficiaire : commune)
5	Emplacement réservé n°5 : aménagement d'un carrefour, chemin de la Grande Issue (bénéficiaire : commune)
6	Emplacement réservé n°9 : création d'une voie de liaison avec Gevrey-Chambertin (bénéficiaire : commune)
7	Emplacement réservé n°10 : aménagement d'une zone verte et paysagère (bénéficiaire : commune)